



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

QUATORZIÈME RÉUNION

Panama (Panama), 6-9 février 2012

Projet de programme de travail de la COPACO (2012-2013)

1. Introduction

Le document de référence "Intersessional activities – review of the WECAFC Work Programme 2008-2011" (WECAFC/SAG/V/2011/4, disponible en anglais seulement) présente les progrès accomplis dans certaines activités établies dans le programme de travail pour la période 2008-2009. Toutefois, ce document met également en lumière une certaine inactivité constatée dans un grand nombre de domaines ainsi que la dépendance considérable qui existe vis-à-vis du Secrétariat en termes d'appui pour l'initiation et la mise en œuvre d'activités. La COPACO est une commission composée de 35 pays membres dont les parties prenantes sont diverses organisations et institutions ayant le statut d'observateurs. En conséquence, il conviendrait de réduire la dépendance qui existe actuellement par rapport au Secrétariat (fourni par la FAO) et d'accroître l'engagement des États membres vis-à-vis du programme de travail et des objectifs de la Commission.

Une vue d'ensemble et une analyse approfondie de la COPACO sont présentées dans la Circulaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO N° 1050, intitulée « Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest – Panorama historique, impact et principaux enseignements tirés », dont les auteurs sont Messieurs Renard et feu Bissesar Chakallal, ancien Secrétaire de la COPACO. Entre autres, ce document signale que, s'il est vrai que l'engagement des membres est important, il n'en demeure pas moins que les modalités utilisées par la COPACO ne suffisent pas pour obtenir l'appui nécessaire en matière de ressources humaines, de financement et d'efforts consentis par les membres afin de pouvoir mener à bien la totalité du programme de travail adopté lors de la dernière réunion de la Commission, tenue en 2008.

À la lumière de ce constat, le Secrétariat de la COPACO s'est adressé aux services juridiques en vue de modifier, d'amender et de moderniser le Règlement intérieur de la Commission. Le projet de Règlement intérieur amendé sera débattu à l'occasion de la quatorzième réunion de la Commission, qui se tiendra en février 2012. Les modifications

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

apportées au Règlement intérieur visent principalement à répondre aux questions soulevées dans la Circulaire N° 1050, suivre certaines de ses principales recommandations, accroître l'efficacité du Secrétariat et des organes subsidiaires de la Commission (tels que les groupes de travail, le groupe scientifique consultatif (GSC) et d'autres commissions), ainsi qu'à assurer une plus forte participation des parties prenantes et des partenariats avec d'autres intéressés aux échelons régional et international.

2. Contexte

Il est reconnu qu'au cours des dix dernières années, la plupart des activités de la COPACO ont été réalisées avec l'appui financier du budget du Programme ordinaire de la FAO et l'appui extrabudgétaire du Programme FishCode de la FAO. L'appui supplémentaire est principalement fourni par les États-Unis (via le Département d'État et le Conseil d'administration pour les pêches des Caraïbes), et la France, par le biais de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

La COPACO et ses partenaires

À la lumière de cette situation historique et, dans le même temps, compte tenu des tendances actuelles en matière de collaboration entre agences, institutions et projets dans la région des Caraïbes, il est prévu que la COPACO contribue à des projets et à des activités menés par ses partenaires dans la région (tels que le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), le Conseil d'administration pour les pêches des Caraïbes (CFMC), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA), l'Organisation des États des Caraïbes Orientales (OECO), l'Association des États de la Caraïbe (AEC), le Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement (CERMES), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), le Projet du grand écosystème marin des Caraïbes (projet CLME), l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le programme ACP Fish II, etc.) et inversement.

Par cette pratique, il est entendu que chaque agence, institution et projet a son propre programme de travail ou plan stratégique, et que la collaboration avec d'autres partenaires est recherchée pour les activités figurant au programme ou plan de deux (ou plusieurs) agences, institutions et projets. Ainsi, certaines activités seront généralement dirigées par une partie prenante (partenaire) et les autres partenaires feront équipe. Les « doublons » en termes d'efforts et d'activités, qui provoquent un gaspillage de ressources qui sont limitées, seront évités par une bonne communication entre les secrétariats et le dynamisme des responsables des secteurs des pêches et connexes de la région. Ils se réuniront fréquemment à l'occasion de divers forums, réunions et ateliers afin d'échanger des informations et d'approfondir leur collaboration.

La COPACO est consciente de ses points forts, qui sont, entre autres, la grande diversité et la couverture géographique de ses pays membres, son mandat, le soutien technique et le financement durable (bien que limité) de la FAO, son pouvoir de convocation politique, et sa capacité de fournir un lien précieux entre science et aménagement. Par conséquent, il est important que la COPACO sache tirer profit de la particularité de ses points forts et collaborer dans les domaines où la Commission est plus faible avec les partenaires de la région adéquats, en permettant à ces derniers d'assumer la direction technique pour des questions spécifiques. Pour ce faire, la Commission doit s'impliquer dans des projets conjoints, l'appui technique et l'échange d'information, et faciliter les flux d'information provenant de la FAO à l'échelon mondial vers la région, et en sens inverse.

La FAO et les questions liées à la gouvernance à l'échelon régional

En sa qualité de commission établie en vertu de l'Acte constitutif de la FAO, dont le Secrétariat est fourni par la FAO, la COPACO est tenue de faire rapport à la FAO d'un point de vue technique, plus précisément au Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO et au Comité des pêches (COFI), composé de membres de la FAO. Par ailleurs, la Commission doit également faire rapport à la Conférence régionale de la FAO. La 32^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes se tiendra en mars 2012 à Buenos Aires (Argentine) et fixera les priorités de la FAO pour la période biennale 2012-2013. Les priorités de la FAO en matière de pêches et d'aquaculture pour ladite période s'appuieront sur les conclusions de la quatorzième réunion de la COPACO (Panama, 6-9 février 2012), de la douzième réunion de la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC, tenue à Mexico du 21 au 24 novembre 2011), et sur les priorités formulées par les membres du Réseau aquacole pour les Amériques.

Actuellement, les domaines prioritaires (dans tous les secteurs) établis par la Conférence régionale de la FAO pour la région sont les suivants :

- 1) la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- 2) la santé végétale et animale (y compris les maladies transfrontières) et l'innocuité des aliments ;
- 3) le changement climatique (atténuation et adaptation) et la pérennité de l'agriculture et des ressources naturelles (y compris la biodiversité) ;
- 4) l'appui à l'agriculture familiale et au développement rural ;
- 5) le développement des capacités institutionnelles, de la formulation de politiques et de l'investissement ;
- 6) la prise en compte des questions liées à la composante sexospécifique et à la jeunesse.

La plupart des activités liées aux pêches et à l'aquaculture menées par la FAO font actuellement partie des domaines prioritaires 3, 4 et 5. Cette situation restera inchangée durant la prochaine période biennale (2012-2013), ce qui signifie que la COPACO est également tenue de faire rapport sur ses activités dans ces domaines prioritaires régionaux de la FAO.

Dans le même temps, la Conférence régionale permettra de porter à l'attention des ministres de l'agriculture et des pêches de la région le travail mené par la COPACO et de leur transmettre les conclusions et les recommandations de la quatorzième réunion en vue d'obtenir leur appui dans la mise en œuvre de celles-ci. La Conférence régionale apporte, en tant que telle, la possibilité d'accroître la visibilité et de montrer l'importance des pêches au sein de la région et de multiplier les options de financement.

D'autre part, le processus de cadre de programmation par pays (CPP)¹, dans lequel est engagée la FAO aux côtés des gouvernements nationaux de la région, représente un mécanisme important de fixation de priorités pour la FAO (et indirectement aussi la COPACO). Le CPP vise à renforcer l'efficacité, l'impact et la visibilité de l'assistance de la FAO au profit des pays membres par le biais d'un programme par pays stratégique et cohérent, mis au point en étroite consultation avec le gouvernement et d'autres parties prenantes à l'échelon national, totalement conforme au cycle de programmation

¹ Pour plus d'information sur les cadres de programmation par pays (CPP), veuillez consulter : <http://ftp.fao.org/TC/TCA/NMTPF/NMTPF%20guidelines/FactSheetAboutCPF.pdf>

nationale et au processus de programmation des Nations Unies, et visant à atteindre les objectifs de développement nationaux et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) s'inscrivant dans le cadre stratégique de la FAO. Le CPP représente la réponse collective de la FAO aux besoins d'assistance des pays membres, y compris la réduction des risques de catastrophes et le degré de préparation, le redressement et la reconstruction, et fournit aux partenaires de la FAO (gouvernement, parties prenantes à l'échelon national, partenaires externes en matière développement) une vue d'ensemble exhaustive de la nature et de la portée de la stratégie d'assistance de la FAO à moyen terme (de 4 à 5 ans) dans un pays donné, ainsi qu'une estimation des ressources requises pour sa mise en œuvre.

Outre les aspects liés à la gouvernance de la FAO, on observe quelques initiatives majeures en matière de gouvernance des pêches à l'échelon régional dans la zone de compétence de la COPACO (par exemple, la politique des pêches commune de la Communauté des Caraïbes, dont le projet d'accord a été adopté par le quatrième Conseil ministériel du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM) (tenu à Saint John's, Antigua, en mai 2011), et la Déclaration de Sainte-Lucie relative à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, adoptée par la réunion du Conseil ministériel du CRFM tenue en juillet 2010). Par le biais de ces initiatives, les pays de la CARICOM ont consenti un effort important au profit de la collaboration régionale transfrontalière dans les domaines des pêches et de l'aquaculture. Il conviendrait que la COPACO reconnaisse et assimile ces initiatives en vue d'améliorer la gouvernance du secteur dans les pays de la CARICOM, ainsi que des initiatives similaires réalisées dans la région de l'Amérique centrale.

3. Préparation du programme de travail

Dans l'idéal, il conviendrait que le programme de travail de la COPACO soit préparé à partir des priorités établies par les membres, avec la contribution de chacun des pays membres, et qu'il soit mis au point d'une manière participative et en tenant compte de l'ensemble des activités passées, en cours et envisagées des partenaires et d'autres parties prenantes de la région. Le programme de travail aborderait les priorités sectorielles formulées dans la politique des pêches commune de la Communauté des Caraïbes, les CPP, la Conférence régionale de la FAO et d'autres documents importants en matière de politique et de stratégie. D'autre part, le processus de planification et de mise en œuvre serait adapté, et des fonds seraient débloqués pour les priorités identifiées. Malheureusement, la Commission ne s'est pas réunie ces dernières années et il n'y a pas de fonds disponibles pour mener un processus complet de définition de priorités à ce stade.

Le Secrétaire de la COPACO préférerait mettre au point en 2013 avec les membres, de manière participative, un plan à moyen terme pour une période de cinq ans (2014-2018), qui serait débattu et adopté à l'occasion de la quinzième réunion de la Commission. Il conviendrait que ce plan de travail à moyen terme établisse des activités et des résultats clairs et exhaustifs, des indicateurs clés de performance, des délais, les partenaires concernés, le budget requis et le budget garanti.

Le projet de programme de travail actuellement proposé pour la période 2012-2013 est en grande partie fondé sur le programme de travail 2008-2009, adopté par la treizième réunion de la COPACO, tenue en octobre 2008. Il tient compte de l'objectif, des principes et des fonctions de la Commission ainsi que des activités entreprises actuellement par la FAO/COPACO et ses partenaires (par exemple, le CRFM, le CERMES, le projet CLME, le CFMC, l'OSPESCA, le programme ACP Fish II, etc.) dans la région, et des activités menées durant l'intersessions (voir le document WECAFC/XIV/2012/5). D'autre part, il présente des informations relatives au financement estimé et au temps dont dispose le personnel à la FAO (au Bureau sous-

régional pour les Caraïbes et au Département des pêches et de l'aquaculture, au siège de la FAO) pour le travail lié à la COPACO.

La première version de ce projet de programme de travail a été présentée à la cinquième session du Groupe scientifique consultatif (GSC), tenue à Puerto Morelos (Mexique) en octobre 2011. Les commentaires et les observations formulés par le GSC ont été incorporés dans la présente version mise à jour.

À titre de référence, le programme de travail de la Commission adopté pour la période biennale (2008–2009) figure en annexe A. Les activités et les projets du programme de travail proposé pour la période 2012-2013 sont détaillés dans l'annexe B.

Ce programme de travail est le premier suivant la nouvelle modalité de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest. Le programme de travail est conforme au Règlement intérieur amendé de la Commission, préparé pour la quatorzième réunion de la COPACO.

Principes directeurs

Les principes directeurs du programme de travail seront les suivants :

- 1) Les membres de la Commission s'approprient et seront responsables du programme de travail.
- 2) Le programme de travail de la COPACO devra essentiellement refléter les intérêts et les priorités communs de l'ensemble des membres de la Commission. Les dispositions pour la mise en œuvre s'efforceront cependant de prendre en compte les problèmes particuliers de chaque membre ainsi que les problèmes partagés par des groupes de membres de la Commission, tels que les pays de la CARICOM et de l'OECS.
- 3) Le programme de travail sera mis en œuvre [dans la mesure du possible] par le biais de la coopération technique conformément aux principes de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et de la coopération technique entre pays en transition (CTPT) promus par la FAO.

En cohérence avec les objectifs de la Commission, qui sont de promouvoir une conservation, un aménagement et un développement efficaces des ressources marines vivantes de la zone de compétence de la Commission, conformément au Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, et d'aborder les problèmes communs d'aménagement et de développement des pêches auxquels sont confrontés les membres de la Commission, et compte tenu des événements survenus récemment dans la région et du programme de travail de la COPACO pour la période 2008-2009, le présent programme de travail a été mis au point suivant avec les principes généraux de la Commission, qui comprennent les aspects suivants :

- a) la Commission devra tenir dûment compte et promouvoir l'application des dispositions du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et de ses instruments connexes, y compris l'approche de précaution et l'approche écosystémique de l'aménagement des pêches ;
- b) la Commission devra porter une attention adéquate aux pêches à petite échelle, artisanales et de subsistance ;

- c) la Commission devra coordonner et coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales pertinentes pour des questions d'intérêt commun.

Reconnaissant que la Commission et son programme de travail gagneraient à établir une vision, une mission, des objectifs et des buts, ainsi que les résultats institutionnels escomptés, un atelier de définition des priorités et de planification du travail de la COPACO sera organisé en 2013 afin de mettre au point ces éléments de manière participative.

Concernant le programme de travail actuel pour la période 2012-2013, plusieurs aspects doivent être pris en compte :

- i. Celui-ci sera mis en œuvre par la Commission, qui le gèrera comme un programme visant à échanger, produire et diffuser des informations et des avis spéciaux, à mettre en relation les responsables de l'élaboration des politiques, les gestionnaires et les scientifiques avec les producteurs de poisson du secteur privé, et à œuvrer dans le secteur des pêches marines et/ou de l'aquaculture en vue d'atteindre les objectifs de la Commission.
- ii. Les ressources clés (humaines, financement de base et participation institutionnelle) destinées à gérer le programme de travail pour la période 2012-2013 seront fournies par les membres de la Commission.
- iii. Le programme de travail consistera dans des activités et des projets mis en œuvre avec l'aide de la FAO et d'autres donateurs et partenaires.
- iv. Le programme de travail pour la période 2012-2013 constituera, avec l'atelier de définition des priorités et de planification du travail de la COPACO (2013), le point de départ pour l'élaboration d'un programme glissant sur cinq ans, qui commencera en 2014.
- v. L'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'activités spécifiques dans le cadre du programme de travail seront entreprises par les membres avec l'aide du Secrétariat de la Commission.
- vi. La mise en œuvre du programme et des activités dans le cadre de celui-ci sera coordonnée par le Secrétariat et suivie et évaluée par le Groupe scientifique consultatif (GSC)/Comité consultatif technique (CCT) de la Commission.

Le présent programme de travail a été préparé par le Secrétariat fourni par la FAO à la Commission. Dans l'avenir, les programmes de travail et les amendements à ce programme de travail seront préparés par le GSC/CCT, avec l'aide du Secrétariat de la FAO.

Le programme de travail s'articule autour de deux grandes parties : (i) une partie technique, et (ii) une partie consacrée à la coordination et à la gestion du programme. La partie technique comprend les trois composantes du programme de travail, qui suit les principes généraux de la Commission, à savoir : 1) promouvoir l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et de ses instruments connexes ; 2) appuyer le développement et l'aménagement responsables des pêches à petite échelle, artisanales et de subsistance, et ; 3) coordonner et coopérer avec d'autres organisations internationales pertinentes pour des questions d'intérêts commun.

4. Projet de programme de travail de la COPACO pour la période 2012-2013

- (i) La présente partie technique décrit l'objectif, le but, les activités et les projets complémentaires des trois composantes techniques du programme de travail.

- 1) Promouvoir l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et de ses instruments connexes

Objectif : améliorer la gouvernance régionale du secteur des pêches marines et de l'aquaculture pour accroître l'efficacité de la conservation, de l'aménagement et du développement des ressources marines vivantes dans la zone de compétence de la COPACO.

But : renforcer les cadres politique, juridique et institutionnel en vue de promouvoir et d'appuyer les pêches et l'aquaculture conformément au Code de conduite pour une pêche responsable et aux instruments internationaux connexes dans la région de la COPACO.

- 2) Appuyer le développement et l'aménagement responsables des pêches et de l'aquaculture à petite échelle, artisanales et de subsistance

Objectif : améliorer les politiques en vue d'appuyer la pérennité des moyens d'existence et accroître la capacité des pêcheurs et des aquaculteurs d'appliquer des technologies de production modernes, de meilleures pratiques d'aménagement et de produire du poisson et des produits de la pêche de haute qualité et sûrs destinés à la consommation humaine.

But : atteindre un développement et un aménagement responsables des pêches et de l'aquaculture à petite échelle.

- 3) Coordonner et coopérer avec d'autres organisations internationales pertinentes pour des questions d'intérêt commun

Objectif : accroître la collaboration entre les agences, institutions et projets dans la région des Caraïbes en matière de pêches et d'aquaculture et dans d'autres domaines connexes, en tirant profit des avantages comparatifs de chacun, en vue d'appuyer un développement et un aménagement responsables de ce secteur.

But : renforcer la recherche, le développement technologique, l'aménagement, les cadres de création de capacités et les réseaux au profit des pêches et de l'aquaculture dans la région.

- (ii) Partie consacrée à la coordination et à la gestion du programme.

Cette partie du programme de travail présente les responsabilités des organismes impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme de travail, ainsi que les arrangements relatifs à la coordination, à l'aménagement et au financement. Les objectifs spécifiques, le but, les activités et les projets complémentaires liés à la gestion du programme sont combinés et forment une composante du programme de travail.

Cette partie est préparée en cohérence avec les discussions soutenues au cours des dernières réunions et des sessions du groupe de travail sur le renforcement du fonctionnement de la COPACO. Elle répond aux questions soulevées dans l'analyse de la COPACO présentée dans la Circulaire sur les pêches et l'aquaculture N° 1050 de la FAO, intitulée « Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest - Panorama

historique, impact et principaux enseignements tirés ». D'autre part, elle suit le projet de Règlement intérieur amendé, élaboré avec l'assistance juridique du siège de la FAO, qui sera débattu lors de la quatorzième réunion de la Commission, en février 2012.

Une réorientation stratégique est également nécessaire à la lumière des suggestions de la Commission pour que la COPACO contribue à cordonner l'harmonisation régionale des réglementations² (en matière de pêches). Il s'agit d'un domaine qui continue d'exiger une attention considérable. D'une part, l'aménagement des stocks de poissons partagés dans la région est confronté à des difficultés venant s'ajouter, telles que l'extension de la zone géographique, le nombre de frontières maritimes en litige entre les membres de la COPACO et le manque d'information, notamment en ce qui concerne la pêche en haute mer dans le secteur oriental de la région de la COPACO. Il est impératif que des recherches sur la pêche en haute mer soient entreprises dans les plus brefs délais. Cet aspect est abordé partiellement dans la composante 1. D'autre part, l'aménagement des pêches et des ressources de poissons de récifs côtiers, de requins, de langoustes blanches et de strombes roses dans l'ensemble de la région doit être amélioré de manière urgente, tandis que les grands pélagiques côtiers, la crevette seabob et les ressources halieutiques hauturières requièrent un aménagement préventif urgent afin d'assurer leur pérennité.

Concernant les grands pélagiques, le projet du grand écosystème marin des Caraïbes (projet CLME)³ a abordé la question des stocks transfrontaliers depuis une perspective différente dans son projet d'analyse diagnostique transfrontalière (ADT) régionale de mai 2011. Ce projet analyse des institutions et des accords en vigueur pertinents et met l'accent sur la nécessité de structures de gouvernance coordonnées et harmonisées opérant aux échelons géographiques appropriés. L'ADT conclut, entre autres, que de nombreuses espèces de grands pélagiques, distribuées principalement à l'intérieur de la région des Caraïbes et dont dépendent les pêches à petite échelle, sont totalement ignorées. Une structure régionale chargée de leur aménagement est nécessaire. La COPACO aurait peut-être un rôle à jouer dans l'aménagement de ces ressources si ses membres en décident ainsi.

La quatrième composante du programme de travail est liée à la gestion interne.

4) Gérer le programme de travail et effectuer une réorientation stratégique des fonctions et du mandat de la Commission

Objectif : améliorer le fonctionnement de la COPACO afin que celle-ci puisse réaliser son mandat et tenir les promesses faites à ses membres, par le biais d'une gestion quotidienne professionnelle du programme de travail et d'une réorientation stratégique visant à combler les lacunes dans l'aménagement des pêches à l'échelon régional et à renforcer le rôle de la Commission dans sa zone de compétence.

But : accroître la capacité de gestion de la Commission en vue d'aborder les besoins pertinents de ses membres et les lacunes spécifiques en matière d'aménagement des pêches à l'échelon régional d'une manière compétente et efficace.

² Par ailleurs, la réunion s'est penchée principalement sur l'état des ressources halieutiques et la situation et les tendances des pêches dans la région de la COPACO, les conséquences du changement climatique pour les pêches et l'aquaculture, le programme de statistiques des pêches de la FAO et la COPACO, et les questions liées à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) relatives au commerce de poisson, et au Protocole d'accord entre la CITES et la FAO.

³ Gestion durable des ressources marines partagées du grand écosystème marin des Caraïbes et des régions adjacentes (projet CLME). Il s'agit d'une intervention sur 4 ans du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les partenaires de ce projet sont 23 pays membres du FEM, 2 pays associés et 11 organisations. Le projet CLME a commencé le 1^{er} mai 2009 et se poursuivra jusqu'au 30 avril 2013.

4.1 Responsabilités

Concernant les responsabilités quant à la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2012-2013, les organismes indiqués ci-après sont fondamentaux :

La Commission. Il s'agit de l'organe suprême en matière de politique et de prise de décisions devant approuver le programme de travail lors de sa quatorzième réunion, en février 2012. La Commission doit également trancher sur le processus de préparation des futurs programmes de travail, y compris la date et le lieu de réalisation de l'atelier de définition des priorités et de planification du travail de la COPACO, qui doit se tenir en 2013. Elle supervise la mise en œuvre et l'évaluation des activités et des projets établis dans le programme de travail. La Commission est chargée de promouvoir la prise en compte des enseignements et des résultats positifs et pertinents tirés du programme de travail dans les politiques et les programmes de développement aux échelons régional, national et sectoriel.

Le Secrétariat. Il prête son assistance au GSC/CCT dans la formulation, le contrôle, l'évaluation et le suivi du programme de travail. Sa principale responsabilité est de coordonner et de gérer la mise en œuvre du programme. Le Secrétariat est dirigé par le **Secrétaire** de la Commission. Le mandat du Secrétaire figure en annexe A du Règlement intérieur amendé de la Commission.

Le Groupe scientifique consultatif (GSC)/Comité consultatif technique (CCT). Le GSC/CCT serait chargé de préparer le programme de travail avec l'aide du Secrétariat et de fournir un avis technique et des contributions afin d'appuyer la Commission dans le suivi et l'évaluation du programme de travail. Le GSC/CCT pourrait proposer la création (et l'élimination) des organes subsidiaires chargés des questions techniques spécifiques. Ces organes subsidiaires traitent des sujets, des projets ou des activités techniques spécifiques. Le mandat précis du GSC/CCT figure en annexe C du Règlement intérieur amendé de la Commission.

Les points focaux nationaux. Ils ont d'importantes responsabilités dans la mise en œuvre des activités établies dans le programme de travail. Ils éclairent de leur avis la Commission sur les programmes de recherche scientifiques et autres pertinents, y compris les révisions annuelles éventuelles, dans les limites du budget assigné au projet disponible. D'autre part, les points focaux nationaux examinent et débattent sur les plans de travail annuels, et proposent et planifient des formations scientifiques et d'autres cours et séminaires dans le contexte du programme de travail et des activités de la Commission. Le mandat des points focaux nationaux figure en annexe B du Règlement intérieur de la Commission.

4.2 Aspects liés à la coordination et à la gestion

4.2.1. Planification, coordination et gestion

La planification, la coordination et la direction du programme de travail constituent des fonctions fondamentales qui relèvent de la responsabilité du Secrétariat, qui travaille étroitement avec le GSC/CCT et les points focaux nationaux.

4.2.2. Arrangements en matière de mise en œuvre à l'échelon national

La mise en œuvre à l'échelon national des activités et des projets sera l'une des principales responsabilités des points focaux nationaux et de leurs organisations respectives, désignées par les gouvernements membres. Ils seront chargés de la coordination à l'échelon national du programme de travail (par exemple des activités et des projets établis dans le programme de travail) et, en tant que de besoin, des ressources humaines et matérielles aux fins de cette fonction de coordination. Un coordinateur national sera désigné pour chaque projet.

4.2.3. Centres sous-régionaux, régionaux et nationaux

Une structure comprenant quelques (deux ou trois) centres sous-régionaux ou régionaux, responsables de certaines espèces et de certains systèmes de production, et des centres nationaux qui adapteront les résultats du travail mené dans les centres sous-régionaux ou régionaux pour leur application à l'échelon national, est une formule ayant fait ses preuves en matière de coopération régionale. Ces centres sous-régionaux ou régionaux dirigent des recherches, des formations et la diffusion de l'information à l'échelon régional ainsi que dans les pays où ils se trouvent, tandis que les centres nationaux réalisent le travail d'adaptation et d'extension des activités en vue de promouvoir la technologie à l'échelon national. Les centres nationaux seront sélectionnés par les points focaux nationaux, tandis que les centres sous-régionaux ou régionaux seront déterminés par la Commission ou son GSC/CCT. L'ensemble des centres ainsi que les points focaux nationaux et leurs organisations respectives échangent des informations.

4.2.4. Personnel chargé de l'élaboration, de la gestion et de la mise en œuvre du programme de travail

L'expertise technique requise pour élaborer, organiser et mettre en œuvre le programme, ainsi que pour fournir un avis et une contribution spécialisés au profit des activités des composantes, proviendra de diverses sources et sera le produit d'un ensemble de variables.

Le personnel du Secrétariat

L'expertise technique de base pour le développement de projets et un mécanisme de coordination seront fournis par le personnel du Secrétariat.

Le Secrétariat de la Commission sera composé, pour la période 2012-2013, d'un Secrétaire (à mi-temps, le fonctionnaire chargé des pêches et de l'aquaculture de la FAO dans la région des Caraïbes, au titre de contribution en nature de la FAO) et de personnel à temps plein bilingue pour le secrétariat et les tâches administratives. Une partie du coût du personnel pour le secrétariat sera pris en charge par le Programme ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (FAO SLC) et l'autre partie par des projets aux échelons national et régional.

Le personnel national pris en charge par les membres de la Commission peut être détaché au Secrétariat à tout moment pour effectuer des tâches techniques spécifiques et/ou des tâches de secrétariat général d'appui. Un membre, un centre ou une agence

collaborant à l'échelon national peut assigner du personnel au Secrétariat, pour une période courte, afin de travailler sur certains aspects d'un projet mis en œuvre conjointement par ladite agence et l'organe régional. Les honoraires et les frais encourus par ce personnel national seront pris en charge par le membre de la Commission qui détache ce personnel.

Par le biais des liens établis avec des universités et d'autres institutions, les étudiants en master en sciences, les étudiants de troisième cycle et/ou les volontaires, disposant de l'expertise requise, peuvent également être intégrés au Secrétariat. Les étudiants et les volontaires ne recevront aucune rémunération, toutefois les dépenses effectuées dans le cadre du travail réalisé pour un projet ou le secrétariat seront prises en charge par le projet respectif ou le budget ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (FAO SLC).

Le Groupe scientifique consultatif (GSC)/Comité consultatif technique (CCT)

Les membres, par le biais du CCT/GSC, appuieront la formulation, la mise en œuvre et le suivi des projets et des activités établis dans le programme de travail. Le mandat précis du CCT/GSC figure en annexe C du Règlement intérieur amendé de la Commission.

Les dépenses effectuées pour assister aux réunions du CCT/GSC seront prises en charge par les membres de la Commission eux-mêmes. Les coûts liés à la participation des membres du CCT/GSC à des projets, des réunions techniques et des activités seront pris en charge soit par le budget du projet, soit par le membre de la Commission respectif.

Le personnel des centres sous-régionaux, régionaux et nationaux

Le personnel des centres fournira une contribution technique spécialisée pour la formulation et la mise en œuvre des projets et des activités établis dans le programme de travail aux échelons régional et national. Les experts des centres peuvent prendre part à des recherches, formations et activités visant à accroître l'information disciplinaires, multidisciplinaires ou axées sur les systèmes.

Le personnel des projets

Il s'agit de spécialistes embauchés pour des projets spécifiques, menés sur le terrain ou au Secrétariat. Ils possèdent les compétences et l'expérience spécialisées requises pour formuler et/ou exécuter des projets spécifiques. Les spécialistes peuvent être embauchés (en fonction de leurs compétences, de leurs qualifications et du budget dont dispose le projet) en vertu des programmes de partenariat de la FAO tels que la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la coopération technique entre pays en transition (CTPT) ou en qualité de consultants nationaux. La rémunération du personnel des projets est prise en compte dans les budgets des projets et est payée sur le produit tiré de la mise en œuvre des projets.

Le personnel technique subalterne

Il est possible d'affecter du personnel technique subalterne à la COPACO. Celui-ci sera totalement pris en charge par les agences et les gouvernements collaborateurs et sera affecté pour travailler au Secrétariat ou sur des projets spécifiques pouvant être situés ailleurs. Ce type de personnel prêtera ses services pendant de courtes périodes et

fournira un appui en matière de secrétariat ou d'expertise pour un projet. La participation de ce personnel au programme de travail vise également à améliorer sa propre expertise technique au profit de ses institutions commanditaires ou pour son propre bénéfice.

Les organes subsidiaires

Outre le CCT/GSC, d'autres organes subsidiaires peuvent être établis à la demande de la Commission. Ces organes subsidiaires peuvent adopter différentes formes et divers titres. Les organes subsidiaires peuvent adopter la forme de sous-commissions ou de comités des groupes de travail ad-hoc. Ils sont composés d'experts organisés afin de mener à bien une tâche, une activité ou un projet spécifique établi dans le programme de travail. Il s'agit de groupes d'experts techniques dans les diverses disciplines requises pour exécuter la tâche ou le projet. Les organes subsidiaires seront (généralement) dotés d'experts provenant d'organisations focales, de centres et d'agences collaboratrices. Un organe subsidiaire peut être formé afin d'aborder une activité spécifique particulière exigeant une expertise multidisciplinaire telle que la mise au point de directives en matière de politique, l'élaboration de meilleures pratiques d'aménagement, la préparation de matériel et de stages de formation, etc. Les organes subsidiaires devront répondre aux demandes spécifiques formulées par le CCT/GSC et appuyer la mise en œuvre du programme de travail.

4.3 Financement et arrangements connexes

En vertu de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO, les organes régionaux des pêches (ORP) bénéficient d'un secrétaire à mi-temps mis en place par la FAO à titre de contribution en nature. D'autre part, le budget du programme ordinaire de la FAO finance l'organisation de réunions périodiques de la Commission. Néanmoins, le financement du programme ordinaire de la FAO n'est pas supposé être utilisé pour financer les frais de déplacement et d'hébergement des représentants des membres aux réunions de la Commission. Le budget du programme ordinaire disponible à la FAO en appui de la COPACO est demeuré relativement stable au cours des six dernières années, et se situe autour des 120 000 USD par période biennale.

Le budget pour la période biennale 2012-2013, que nous appelons le budget administratif, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Budget administratif	2012 en USD	2013 en USD	Commentaires
<i>Personnel professionnel</i>			
Aucun	0	0	Secrétaire à mi-temps fourni par la FAO
<i>Soutien administratif</i>			
Secrétaire bi/trilingue/ soutien administratif au profit du Secrétariat (12 mois par an)	12000	12000	50% du salaire est pris en charge par le programme ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes. L'autre moitié doit être financée par des projets.
<i>Activités</i>			<i>(fonctionnement général)</i>
Acquisition d'équipement pour le Secrétariat	3000	0	Ordinateur, imprimante, mobilier, etc.
Déplacements professionnels	5000	5000	Assistance technique,

du secrétariat			administrative et juridique
Déplacement et hébergement des représentants aux réunions de la Commission	15000	0	Aide exceptionnelle visant à faciliter la participation des membres en ayant besoin en vue de la réactivation de la Commission (depuis 2008)
Préparation et publication du rapport de la quatorzième réunion	15000	0	Traduction, mise en page, publication et diffusion
Coûts d'organisation de la quatorzième réunion de la Commission et de la réunion du CCT/GSC	10000	10000	Ces fonds visent à appuyer les pays qui accueillent ces réunions pour les aspects liés à l'organisation
Services d'interprétation en appui de la quatorzième réunion de la Commission	15000	0	
Formation du Secrétariat	0	0	
Activités			(techniques)
Appui à la mise en œuvre du programme de travail	8000	10000	En soutien au travail sur les priorités de la Commission
Services de consultants pour la mise en œuvre du programme de travail	0	0	En soutien au travail sur les priorités de la Commission
Budget administratif total	83000	37000	

Le budget administratif indicatif pour deux années (2012 et 2013) est présenté de manière détaillée. Celui-ci couvre les frais liés à la planification, l'administration, la coordination et la gestion de la Commission. Toutefois, il convient de noter qu'une partie considérable du travail préparatoire, à savoir l'élaboration de projets de documents de référence, la réalisation d'autres recherches et la traduction des documents de référence pour la quatorzième réunion de la Commission, a été effectuée sur le budget du programme ordinaire 2011 du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes. Si ces 30 000 USD avaient été ajoutés aux frais supportés pour la préparation de la quatorzième réunion, il apparaîtrait clairement que l'organisation d'une réunion périodique implique un budget de 80 000 USD.

D'autre part, le programme ordinaire de la FAO assure, à titre de contribution en nature au profit du Secrétariat, la prise en charge de 50% du temps de travail du fonctionnaire chargé des pêches et de l'aquaculture du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (niveau P4), évalué à 50 000 USD par an, ainsi que le bureau, le mobilier et l'infrastructure de soutien administratif, pouvant être évalués à 10 000 à 20 000 USD par an. L'assistance technique prêtée par le siège de la FAO à la Commission peut être évaluée à 40 000 USD par an, en dépit de certaines fluctuations observées dans le soutien fourni ces dernières années. Au total, la contribution de la FAO à la COPACO est de l'ordre de 160 000 à 170 000 USD par an.

Il est évident que les contributions de la FAO susmentionnées sont insuffisantes pour mener à bien un programme de travail de la COPACO approprié dans la région. En conséquence, les ressources financières en appui de la Commission et de son travail ne doivent pas provenir uniquement de la FAO. Les membres de la Commission doivent contribuer en nature et par le biais de financements aux activités et projets réalisés dans

le cadre du programme de travail. Les dons et autres formes d'assistance provenant de pays non membres, d'organisations, d'individus et d'autres sources sont également les bienvenus.

Le Secrétariat prêtera son assistance à la Commission et aux membres et observateurs à titre individuel dans le développement de partenariats avec des donateurs en vue d'adopter des approches et des procédures plus collaboratives visant à appuyer le programme de travail de la Commission, qui se veut un programme de travail soucieux des besoins les plus pressants de ses membres.

Un montant de 18 000 USD, équivalent à 15 pour cent du budget administratif de la Commission pour la période 2012-2013, sera alloué au profit d'activités techniques pertinentes visant à appuyer le programme de travail de la Commission. Ces fonds seront utilisés à titre de capital d'amorçage pour l'élaboration de projets ainsi que pour aborder les besoins urgents, tels que le soutien au profit des ateliers des groupes de travail.

Les activités administratives et de fonctionnement de la Commission exigeront le soutien du programme ordinaire de la FAO et des donateurs. En outre, l'appui du programme de coopération technique (PCT) de la FAO peut être sollicité par les membres de la COPACO. Il convient de noter que les membres peuvent solliciter une assistance limitée du PCT à l'échelon régional en appui du travail de la Commission.

Contributions de la FAO	2012 en USD	2013 en USD	Total pour 2 ans en USD	Observation
Budget administratif	83000	37000	120000	Financement du programme ordinaire
Contribution en nature de la FAO				
Secrétaire exécutif (P4) – à mi-temps (50%)	50000	50000	100000	En nature
Soutien au profit du Secrétariat/administratif du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes	15000	15000	30000	En nature
Appui technique et services consultatifs du siège de la FAO	40000	40000	80000	En nature
Autres contributions				
Par le biais du programme de coopération technique (PCT) de la FAO	200000	200000	400000	Dépend en grande partie des demandes reçues et du financement disponible au sein de la FAO. Financement estimé.
Appui total de la FAO aux activités administratives et liées au fonctionnement de la Commission	388000	342000	730000	

4.3.1. Mise en œuvre du programme de travail technique

Le programme de travail technique sera largement tributaire du financement extrabudgétaire des projets et des activités. Le tableau ci-après présente les crédits requis ainsi que les ressources extrabudgétaires déjà mises à disposition (par des donateurs) sur la base des projets. Il apparaît clairement qu'une partie considérable des projets et des activités ne dispose pas de financement pour le moment.

Étant donné qu'une assistance extrabudgétaire de la part des pays membres ainsi que d'autres donateurs sera requise, il convient de noter que [le cas échéant et s'il y a lieu] les activités seront mises en œuvre par le biais de la coopération technique, conformément aux objectifs de rentabilité et d'autonomie régionale établis pour la mise en œuvre du programme.

Les composantes techniques du programme de travail seront financées par la FAO et par des ressources extrabudgétaires (budget exprimé en USD).

Composantes techniques et projets	Budget requis 2012 2013	Budget garanti	Contribution des donateurs (du financement garanti)	Déficit de financement
Composante 1 :				
Promouvoir l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et de ses instruments connexes.	635 000	275 000	140 000	360 000
Composante 2 :				
Appuyer le développement et l'aménagement responsables des pêches et de l'aquaculture à petite échelle, artisanales et de subsistance.	930 000	110 000	30 000	820 000
Composante 3 :				
Coordonner et coopérer avec d'autres organisations internationales pertinentes pour des questions d'intérêt commun.	2 520 000	2 040 000	2 000 000	480 000
Composante 4 :				
Gérer le programme de travail et effectuer une réorientation stratégique des fonctions et du mandat de la Commission.	260 000	180 000	0	80 000
Budget total	4 345 000	2 605 000	2 170 000	1 740 000

4.3.2 Rapports avec d'autres organisations régionales

L'expérience, les enseignements, la technologie, l'information ainsi que l'expertise que possèdent d'autres organisations et programmes aux échelons régional et international (tels que le Conseil d'administration pour les pêches des Caraïbes (CFMC), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA), le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Organisation des États des Caraïbes Orientales (OECO), le projet du grand écosystème marin des Caraïbes (Projet CLME), le programme ACP Fish II, l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), etc.) constitueront une ressource précieuse pour la Commission et la mise en œuvre de son programme de travail, comme ce fut le cas dans le passé. Les rapports et la collaboration avec ces organisations et programmes seront recherchés dans la mesure du possible. Un mécanisme d'échange d'information, conformément à l'activité pertinente, sera établi et renforcé par le Secrétariat afin de faciliter ces rapports et cette collaboration.

4.3.3 Participation à des événements et à des forums internationaux

Afin d'appuyer les intérêts des membres de la Commission aux forums mondiaux, tels que le Comité des pêches de la FAO et ses sous-comités de l'aquaculture et du commerce du poisson, le Secrétariat tiendra les points focaux nationaux informés de la réalisation de ces événements et facilitera la participation des membres à ces forums, dans la mesure du possible. Le Secrétariat prêterait aux membres son assistance (le cas échéant) pour l'élaboration de déclarations communes pour ces forums mondiaux.

5. Action suggérée à la Commission

La Commission est invitée à examiner, à amender s'il y a lieu, et à adopter le programme de travail de la COPACO pour la période 2012-2013.

Notamment, il est demandé à la Commission :

- 1) de fournir un avis sur les activités et les projets prévus dans le programme de travail proposé, les sources de financement possibles et les partenaires à impliquer ;
- 2) d'ajouter ou d'éliminer des activités spécifiques scientifiques ou de recherche devant être entreprises par la Commission au cours de la prochaine période biennale (2012-2013) ;
- 3) de débattre et d'apporter une orientation technique sur une ou plusieurs questions, afin que chaque membre du GSC et observateur ayant participé à la cinquième session du GSC puisse adopter un rôle moteur dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités et des projets prévus.

Annexe A

Programme de travail de la COPACO pour la période 2008-2009
(Sous réserve de l'obtention de l'appui financier extrabudgétaire requis)

A. Crevettes et poissons pélagiques du plateau Guyana-Brésil (Brésil, Guyane française, Guyana, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela)		
Activité	Date	Financement pressenti
A1. Atelier sur l'aménagement des pêches dans le plateau Guyana-Brésil basé sur la meilleure information scientifique disponible – contraintes en matière de mise en œuvre et résolution	2008	EB, PP, PO
A2. Atelier d'évaluation et d'aménagement des pêches visant à élaborer et perfectionner des plans d'aménagement pour différentes espèces et pêcheries	2009	EB, PP, PO, IFREMER
A3. Atelier au profit des gestionnaires sur l'aménagement des pêches et la coopération dans les pêcheries du plateau Guyana-Brésil	2009	EB, PP, PO
B. Langouste blanche des Caraïbes (Bahamas, Belize, Bermudes, Brésil, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, République dominicaine, Sainte-Lucie, Venezuela)		
B1. Sixième atelier régional d'évaluation et d'aménagement visant à élaborer et à perfectionner des plans d'aménagement	2009	EB, PP, PO
B2. Réunion de gestionnaires et de ministres sur l'aménagement de la langouste blanche des Caraïbes	2009	EB, PP, PO
C. Poisson volant des Caraïbes Orientales (Barbade, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie, Saint Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago)		
C1. Atelier d'évaluation et de gestion	2008	EB, PP, PO
C2. Préparation de plans d'aménagement régionaux et nationaux	2008	EB, PP, PO
C3. Réunion des gestionnaires et des ministres pour débattre et adopter des plans d'aménagement et les modalités de leur mise en œuvre	2008	EB, PP, PO
D. Groupe de travail sur le développement durable de la pêche au moyen de dispositifs ancrés de concentration du poisson (DCP) dans les Petites Antilles (Antigua-et-Barbuda, Cuba, Curaçao, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Martinique, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago)		
D1. Quatrième réunion du Groupe de travail sur le développement durable de la pêche au moyen de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles	2009	EB, PP, PO, IFREMER
E. Groupe de travail sur le strombe rose, <i>Strombus gigas</i>		
E1. Préparation et publication d'une version révisée du «Manuel pour le suivi et l'aménagement du strombe	2008	EB, PP, PNUE/PEC, CFMC, PO

rose» basée sur les résultats de l'atelier régional de 2006		
E2. Assistance à certains États sélectionnés visant à développer davantage leurs plans d'aménagement nationaux des pêches de strombe rose, initiée lors de l'atelier régional de 2006	2008	EB, PP, PNUE/PEC, CFMC, PO
E3. Étude visant à évaluer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) de strombe rose à l'échelon régional ou sous-régional	2009	EB, PP, PNUE/PEC, CFMC, PO

F. Autres activités		
F1. Préparation de projets de plans d'aménagement des pêches de requins dans certains pays membres sélectionnés	2009	EB, PO, PP
F2. Faciliter la formulation de politiques nationales rationnelles par le biais du dialogue national dans certains pays membres sélectionnés	2009	EB, PO, PP
F3. Étude diagnostique visant à décrire et à quantifier le problème des engins de pêche abandonnés dans la région des Caraïbes	2009	EB, PO, PP, NOAA, CRFM

G. Coordination et liaison		
G1. Quatorzième réunion de la Commission	Octobre 2009	PO, PM
G2. Cinquième session du Groupe scientifique consultatif	Avril 2009	PO
G3. Liaison avec des projets et des activités, par exemple PNUE/FEM/FAO ; FIINPESCA – GCP/RLA/150/SWE ; CLME – Projet du grand écosystème marin des Caraïbes ; FishCode/STF – Situation et tendances des pêches de capture, etc.	2008/2009	EB, PO
G4. Liaison avec des institutions régionales et internationales (par exemple UWI/CERMES, CRFM, OSPESCA, OMI, PNUE/PEC, CFMC). Présence de représentants aux réunions	N/A	EB, PO

Note : La mise en œuvre du présent programme de travail dépend considérablement de l'obtention d'un financement extrabudgétaire. La FAO va évaluer sérieusement la possibilité de fournir un appui technique supplémentaire à la COPACO au travers de son programme ordinaire, à condition que les membres, collaborateurs et/ou organismes donateurs s'engagent à soutenir financièrement certaines activités spécifiques.

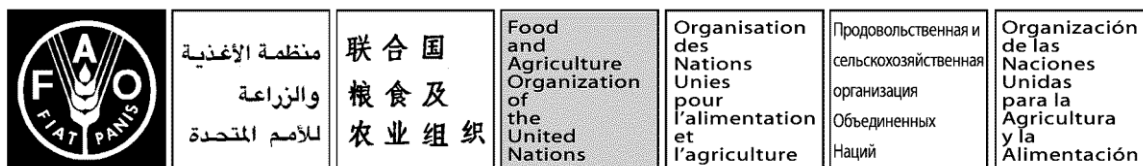
Légende : CFMC – Conseil d'administration pour les pêches des Caraïbes
 CERMES – Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement
 EB – Extrabudgétaire
 IFREMER – Institut Français pour la Recherche de la Mer
 N/A – Non applicable
 NOAA – Administration nationale des océans et de l'atmosphère
 OSPESCA – Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain
 PM – Pays membres

PNUE/PEC – Programme des Nations Unies pour l’environnement – Programme pour l’environnement des Caraïbes

PO – Budget du programme ordinaire de la FAO

PP – Pays participants

UWI – Université des Indes Occidentales



ANNEXE B – Programme de travail de la COPACO proposé pour la période 2012-2013

Composante 1 : Promouvoir l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et de ses instruments connexes.

Objectif : améliorer la gouvernance régionale du secteur des pêches marines et de l'aquaculture pour accroître l'efficacité de la conservation, de l'aménagement et du développement des ressources marines vivantes dans la zone de compétence de la COPACO.

But : renforcer les cadres politique, juridique et institutionnel en vue de promouvoir et d'appuyer les pêches et l'aquaculture conformément au Code de conduite pour une pêche responsable et aux instruments internationaux connexes dans la région de la COPACO.

Activités	Résultats	Indicateur clé de performance	Délai	Approbation de la Commission pressentie	Budget total requis	Coopération et partenariats, sources de financement et situation
1.1 Diffusion des dernières informations relatives au Code de conduite pour une pêche responsable et à ses instruments et directives connexes	Recommandations en vue de l'amélioration et de l'harmonisation des cadres juridiques des pêches et de l'aquaculture dans la région	Rapport de l'atelier régional sur le Code de conduite, Barbade, décembre 2011 Courriels et lettres adressées aux membres les informant sur les directives et les instruments	2012 -2013	Non	15 000	CERMES Division des pêches de la Barbade Budget du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (garanti)
1.2 Promotion de l'approche écosystémique des pêches (AEP) et de l'approche	L'AEP et l'AEA ont été incorporées aux politiques et aux stratégies nationales des pays membres de la COPACO	Documents relatifs aux politiques et aux stratégies nationales	2012 -2013		???	CLME, CERMES, CRFM, OSPESCA, autorités nationales responsables des pêches

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

écosystémique de l'aquaculture (AEA)						
1.3 Fourniture d'avis juridiques et de politiques dans le domaine des pêches conformément au Code de conduite au profit des membres de la COPACO (dans le programme de travail 2008-2009, F2)	Recommandations visant à introduire des changements dans les politiques, les stratégies, les lois et les réglementations	Rapports de mission des consultants Stratégies, lois et réglementations nationales	2012 -2013	Non applicable ; soumission pour information en 2013	120 000	TCP/JAM/3301 TCP/GUY/3301 TCP/Belize (garanti)
1.4 Élaboration de Plans d'action nationaux - requins (PAN-Requins) (dans le programme de travail 2008-2009, F1)	Cinq membres supplémentaires de la COPACO ont élaboré et sont en cours de mise en œuvre de PAN-Requins	De nombreux PAN-Requins ont été élaborés par des membres de la COPACO Registres de mise en œuvre	2012-2013	Non applicable ; soumission pour information en 2013	200 000	GCP/INT/253/JPN (pour certains des PAN) États-Unis ? Autorités nationales responsables des pêches
1.5 Facilitation de l'application régionale des Directives internationales de la FAO sur la gestion de la pêche profonde en haute mer de 2008	Recommandations formulées par l'atelier régional sur la pérennité à long terme des stocks de poissons de fond en haute mer dans l'océan Atlantique Centre-Ouest	Rapport de l'atelier régional sur la pérennité à long terme des stocks de poissons de fond en haute mer dans l'océan Atlantique Centre-Ouest Résolution de la COPACO sur la pêche profonde en haute mer	2012	Oui, en 2013	200 000	États-Unis ONU-DOALOS/Fonds fiduciaire de la FAO pour les stocks de poissons Appui en nature provenant du FIPI – Siège de la FAO Partenariats recherchés avec : CFMC, NAFO, CPANE, CICTA, CRFM, et des organisations intergouvernementales telles que TNC, WWF, PEW et DSCC.
1.6 Appui à l'application à l'échelon national des	Étude diagnostique visant à décrire et à quantifier le	Rapport de l'étude publié sous	2012-13		100 000	Fonds du PCT ?

Directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer de 2010 par les membres de la COPACO (dans le programme de travail 2008-2009, F3)	problème des engins de pêche abandonnés dans la région des Caraïbes. Mise au point de normes, d'outils et d'informations compatibles visant à faciliter la mise en œuvre des directives par les membres de la COPACO	la forme d'un Document technique sur les pêches et l'aquaculture de la FAO Rapports de mission des consultants Recommandations à la Commission		Oui, en 2013		
---	---	--	--	--------------	--	--

Composante 2 : Appuyer le développement et l'aménagement responsables des pêches et de l'aquaculture à petite échelle, artisanales et de subsistance.

Objectif : améliorer les politiques en vue d'appuyer la pérennité des moyens d'existence et accroître la capacité des pêcheurs et des aquaculteurs d'appliquer des technologies de production modernes, de meilleures pratiques d'aménagement et de produire du poisson et des produits de la pêche de haute qualité et sûrs destinés à la consommation humaine.

But : atteindre un développement et un aménagement responsables des pêches et de l'aquaculture à petite échelle.

Activités	Résultats	Indicateur clé de performance	Calendrier	Approbation de la Commission pressentie	Budget total requis	Coopération et partenariats, sources de financement et situation
2.1 Renforcement des capacités du Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO) et des principales organisations de pêcheurs nationales	Des représentants des pêcheurs compétents, qui participent professionnellement aux processus de prise de décisions aux échelons régional et nationale en matière	Listes des participants aux activités de développement des capacités De nombreuses organisations majeures de pêcheurs disposent de statuts	2012 -2013	Non	300 000	Appui du PCT de la FAO pressenti En partenariat avec : CNFO, CRFM, CERMES, OSPESCA, GCFI, et les associations et les fédérations nationales de

	d'aménagement des pêches	et d'un règlement ou de réglementations				pêcheurs
2.2 Appui à la création d'une éclosérie régionale de crustacés et de mollusques pour la région des Caraïbes	Étude de l'investissement et du plan d'affaires	Investissement/plan d'affaires Appui d'une banque de développement pour la fourniture de subventions et de prêts	2012 -2013	Non, pour information seulement	100 000	Banque de développement des Caraïbes En partenariat avec les pays et le CRFM
2.3 Appui au processus d'élaboration de Directives internationales sur la pérennité des pêches à petite échelle	Orientation spécifique à la région sur les politiques et les pratiques en appui de la pérennité des pêches à petite échelle et présentation du contenu de ces directives	Rapport de l'atelier contenant des recommandations concernant le contenu des directives internationales sur la pérennité des pêches à petite échelle	2012-2013	Non, pour information seulement	30 000	Financement extrabudgétaire de la FAO
2.4 Élaboration d'activités de démonstration dans le domaine de l'aquaculture	Adoption de pratiques pour la pérennité de l'aquaculture par les petits éleveurs de plusieurs pays membres de la COPACO	Adaptation des pratiques dans le domaine de l'aquaculture tenant compte des conseils fournis	2012-2013	Non, pour information seulement	300 000	PCT FAO/Appui du programme Telefood
2.5 Examen de la performance de la chaîne d'approvisionnement en poisson et hausse de l'application de mesures pour la qualité et l'innocuité du poisson	Examens de plusieurs chaînes d'approvisionnement en poisson et de produits de la pêche Recommandations et conseils visant à améliorer la qualité et l'innocuité du poisson	Hausse du nombre d'installations autorisées à exporter vers l'Union européenne, les États-Unis et le Japon	2012-2013	Non, pour information seulement	200 000	TCP/BAR/3301 (80 000) Autres ?

Composante 3 : Coordonner et coopérer avec d'autres organisations internationales pertinentes pour des questions d'intérêt commun

Objectif : accroître la collaboration entre les agences, institutions et projets dans la région des Caraïbes en matière de pêches et d'aquaculture et dans d'autres domaines connexes, en tirant profit des avantages comparatifs de chacun, en vue d'appuyer un développement et un aménagement responsables de ce secteur.

But : renforcer la recherche, le développement technologique, l'aménagement, les cadres de création de capacités et les réseaux au profit des pêches et de l'aquaculture dans la région.

Activités	Résultats	Indicateur clé de performance	Calendrier	Approbation de la Commission pressentie	Budget total requis	Coopération et partenariats, sources de financement et situation
3.1 Renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe dans le secteur des pêches des Caraïbes	Une proposition de stratégie, de plan d'action et de programme pour la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture de la région de la CARICOM	Projet de stratégie et de plan d'action Proposition de programme	2012	Oui, en 2013	200 000	Programme FishCode de la FAO En partenariat avec : CRFM et CDEMA
3.2 Fourniture d'avis techniques et juridiques pour la mise en œuvre de la politique des pêches commune de la Communauté des Caraïbes	Préparation de projets de protocoles clairs et exhaustifs	Projets de protocoles	2012	Non, pour information seulement	80 000	CRFM Ressources provenant du fonds du PCT de la FAO
3.3 Pérennité des pêches de crevettes et de poissons pélagiques dans le plateau Guyana-Brésil (dans le programme de travail 2008-2009, A)	Études d'évaluation Plan d'action stratégique du projet CLME comprenant des actions prioritaires pour la pérennité des pêches de crevettes et de poissons pélagiques		2012	Non, pour information seulement	??	CLME FAO en collaboration avec d'autres partenaires du CLME (tels que le CERMES, le CRFM et l'OSPESCA)
3.4 Amélioration de l'aménagement transfrontalier de la langouste blanche des Caraïbes (dans le programme de travail 2008-2009, B)	Réactivation du groupe de travail de la COPACO sur la langouste blanche des Caraïbes, <i>Panulirus argus</i> , par le biais de la création d'un groupe de travail conjoint sur la langouste blanche OSPESCA/COPACO/CRFM	Nouveau mandat Rapports des réunions	2012-2013	Non, pour information seulement	300 000	Financement pressenti du PCT régional de la FAO (Nicaragua et Honduras et ?) Les partenaires seront l'OSPESCA et le CRFM – rôle moteur de la FAO via le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Amérique

						centrale (SLM)
3.5 Amélioration de l'aménagement transfrontalier du poisson-volant dans les Caraïbes Orientales (dans le programme de travail 2008-2009, C)	Renforcement du groupe de travail CRFM/COPACO sur le poisson-volant des Caraïbes Orientales Études conjointes CRFM/CLME sur le poisson-volant	Achèvement et adoption du Plan d'aménagement sous-régional des pêches de poisson-volant des Caraïbes Orientales	2012-2013	Oui, pour approbation en 2013	20 000	Budget ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes Partenariat avec le CRFM et financement des études par le CLME
3.6 Hausse des connaissances et de l'expérience concernant les dispositifs de concentration du poisson (DCP) en haute mer (dans le programme de travail 2008-2009, D)	Projet MAGDELESA Groupe de travail conjoint IFREMER/COPACO sur le développement durable de la pêche au moyen de dispositifs ancrés de concentration du poisson (DCP) dans les Petites Antilles	Démonstrations dans plusieurs pays participants au projet MAGDELESA Conclusions et recommandations du projet MAGDELESA Rapports des réunions du groupe de travail	2012-2013	Oui, les recommandations et les avis seront transmis à la Commission pour approbation en 2013	1 800 000	Recherche financée par l'IFREMER et l'UE 15 000 du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes
3.7 Renforcement de la recherche et des capacités d'aménagement concernant le strombe rose dans les Caraïbes (dans le programme de travail 2008-2009, E)	Conférence du CFMC sur le strombe rose en 2012 Réactivation d'un groupe de travail conjoint CFMC/OSPESCA/CRFM/COPACO sur le strombe rose, <i>Strombus gigas</i>	Rapport de la Conférence Nouveau mandat du groupe de travail conjoint	2012	Non, pour information seulement Rapport sur la situation de la ressource et son aménagement à la Commission lors de sa quinzième réunion (2014)	100 000	Le CFMC joue un rôle moteur. La COPACO et d'autres organismes pourraient collaborer
3.8 Réactivation du groupe de travail conjoint CFMC/COPACO sur	Réactivation et élargissement en groupe de travail sur les rassemblements de ponte de frai	Nouveau mandat pour le groupe de travail conjoint	2013	Non, pour information seulement		CFMC, CRFM et d'autres organismes

le mérou rayé						
3.9 Participation et fourniture d'avis et d'informations aux activités des agences partenaires	Augmentation des échanges d'informations et des communications entre le Secrétariat de la COPACO et d'autres parties prenantes liées aux pêches et à l'aquaculture actives dans la région et dans les régions voisines	Procès-verbaux des réunions Rapports d'activités des organisations et des projets partenaires	2012-2013	Non	20 000	Budget ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes

Composante 4 : Gérer le programme de travail et effectuer une réorientation stratégique des fonctions et du mandat de la Commission

Objectif : améliorer le fonctionnement de la COPACO afin que celle-ci puisse réaliser son mandat et tenir les promesses faites à ses membres, par le biais d'une gestion quotidienne professionnelle du programme de travail et d'une réorientation stratégique visant à combler les lacunes dans l'aménagement des pêches à l'échelon régional et à renforcer le rôle de la Commission dans sa zone de compétence.

But : accroître la capacité de gestion de la Commission en vue d'aborder les besoins pertinents de ses membres et les lacunes spécifiques en matière d'aménagement des pêches à l'échelon régional d'une manière compétente et efficace.

Activités	Résultats	Indicateur clé de performance	Calendrier	Approbation de la Commission pressentie	Budget total requis	Coopération et partenariats, sources de financement et situation
4.1 Organisation de la quatorzième réunion de la Commission en 2012	Recommandations et avis formulés au profit des membres de la COPACO en matière d'aménagement des pêches dans la région	Programme de travail approuvé Rapport de la réunion	Février 2012	Oui	80 000	Budget ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes
4.2 Organisation de la réunion du GSC/CCT en 2013	Avis techniques et scientifiques à soumettre à la considération de la quinzième réunion de la Commission	Rapport de la réunion	2013	Oui, en 2014	40 000	Budget ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes
4.3 Préparatifs en vue de l'organisation de la quinzième réunion de la Commission en	Réunion organisée dans les délais au cours de laquelle seront abordées des questions d'intérêt tenant compte des besoins des membres de la	Préparation de documents de référence Pays qui accueille la réunion confirmé	2013	Oui, en 2014	60 000	Budget ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes

2014	Commission					
4.4 Atelier de définition des priorités et de planification du travail de la COPACO en 2013	Projet de plan à moyen terme pour la période 2014-2018	Projet de document de référence pour la quinzième réunion	Premier semestre 2013	Oui, en 2014	50 000	Appui des donateurs requis
4.5 Réorientation stratégique de la COPACO	Document de référence pour la quinzième réunion sur la marche à suivre	Résolution sur la marche à suivre lors de la quinzième réunion Accord relatif à la réforme de la COPACO	2012-2013	Oui, en 2014	30 000	Appui des donateurs requis